

# SOMMAIRE

---

<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>2 INVENTAIRE DES INDUSTRIELS.....</b>	<b>3</b>
2.1 Méthodologie - sources .....	3
2.2 Inventaire .....	4
2.3 Localisation des établissements .....	7
2.4 Questionnaires .....	8
<b>3 RESULTATS DES QUESTIONNAIRES ET VISITES .....</b>	<b>9</b>
3.1 Visites .....	9
3.2 Synthèse aspect eaux usées .....	18
3.3 Synthèse aspect eaux pluviales.....	20
3.4 Ordre de priorité.....	21
<b>4 ENQUETES INDUSTRIELLES CONCLUSIONS .....</b>	<b>22</b>

# 1

## INTRODUCTION

Le SIGEARPE et la commune de SAINT-MAURICE L'EXIL ont mandaté le bureau d'étude SAUNIER ENVIRONNEMENT en co-traitance avec HYDRATEC, pour réaliser leur schéma directeur d'assainissement.

Le présent document est associé au volet « activités non domestiques » de la phase 1 de l'étude. Il présente le résultat des enquêtes menées auprès des industriels.

## INVENTAIRE DES INDUSTRIELS

### 2.1 Méthodologie – sources

La sélection des établissements auprès desquels l'enquête fut menée a été établie à partir de différentes sources :

- les communes ;
- les fichiers de consommation 2001 fournis par le SIGEARPE ;
- l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- la DRIRE ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

L'appellation « industriel » est destinée aux industriels qui de part la nature de leurs activités ont des rejets non assimilables à de la pollution domestique.

L'appellation « gros consommateur » s'applique aux établissements consommant plus de 1 000 m<sup>3</sup> d'eau par an. Les gros consommateurs ayant une consommation importante pour un usage domestique ont été exclus de la liste.

A cette liste ont été ajoutés les établissements communaux qui ont également une consommation importante.

N.B. : les industriels et gros consommateurs des communes extérieures au SIGEARPE, mais dont les effluents sont traités à la station d'épuration de PEAGE DE ROUSSILLON (cf. § 4.4.1.2) n'ont pas été recensés (excepté SOVIBA CHAMBALUD, n°130).

## 2.2 Inventaire

Nous avons recensé auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère une liste de 205 établissements de plus de cinq salariés implantés sur les communes du SIGEARPE et SAINT-MAURICE L'EXIL.

La liste de ces établissements est présentée en annexe 2.

Après analyse et croisement avec les visites de terrain et les autres sources, nous avons retenu 77 industriels.

A cette liste s'ajoutent les gros consommateurs hors domestiques : 35 établissements non répertoriés dans la liste précédente correspondent à ces critères.

Par ailleurs, 18 établissements communaux présentant une consommation d'eau potable importante ont été sélectionnés.

Ainsi, une liste globale de **130 établissements** a été réalisée.

- Concernant l'Agence de l'Eau, six établissements sont **redevables** en 2001 :

▶ la Coopérative Vinicole de Péage de Roussillon (n°43) ;

▶ OSIRIS (n°73) ; Non-raccordé

▶ EUROFLOAT (n°77) ;

▶ TREDI (n°78) ;

▶ Sté JONCHAIN - Carrefour- (n°79) ;

▶ EDF - Centrale Nucléaire (n°129) - Non-raccordé.

Sept autres établissements sont suivis et **non-redevables** en 2001 :

▶ BCP (n°22) ;

▶ la Blanchisserie du Soleil (n°27) - Non-raccordé ;

▶ SIRA (n°75) ;

▶ SALAISEREST (n°88) ;

▶ LINDE GAS (n°101) - Non-raccordé ;

▶ Centre commercial AUCHAN (n°101 et 102) - Non-raccordé ;

▶ Béton de France Rhône-Alpes (n°128).

- **Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation** sont les suivantes :

- ▶ SIRA (n°75) ;
- ▶ DELMONICO DOREL (n°76) ;
- ▶ EUROFLOAT (n°77) ;
- ▶ VACHEZ Industrie (n°110) - Non-raccordé ;
- ▶ THOR (n°80) ;
- ▶ LINDE GAS (n°101) - Non-raccordé.

La loi du 19 juillet 1976 ainsi que son décret d'application du 21 septembre 1977 est relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle fixe les procédures de déclaration ou d'autorisation visant à réduire la pollution en provenance de ces établissements.

- Les établissements pour lesquels il existe **une convention avec le SIGEARPE** sont les suivants :

- ▶ GEODIS BM - anciennement INNOCENTI (n°8) ;
- ▶ la Coopérative Vinicole de Péage de Roussillon (n°43) ; convention de raccordement en cours ;
- ▶ SIRA (n°75) ;
- ▶ DELMONICO DOREL (n°76) ;
- ▶ THOR (n°80).

- Les établissements les **plus gros consommateurs en eau potable** :

Une liste de 18 établissements compte une consommation supérieure à 8 000 m<sup>3</sup> en 2002 :

- ▶ LINDE GAS (n°101) - Non-raccordé : 52 000 m<sup>3</sup> ;
- ▶ EDF - Centrale Nucléaire de St-Maurice St-Alban (n°129) - Non-raccordé : 51 700 m<sup>3</sup> ;
- ▶ SOVIBA CHAMBALUD (n°130) : 42 000 m<sup>3</sup> ;

- ▶ OSIRIS (n°73) - Non-raccordé : 38 000 m<sup>3</sup> ;
- ▶ Centre nautique Aqualone (n°110) : 30 000 m<sup>3</sup> ;
- ▶ Centre commercial AUCHAN (n°101 et 102) - Non-raccordé : 28 000 m<sup>3</sup> ;
- ▶ EUROFLOAT (n°77) : 24 600 m<sup>3</sup> ;
- ▶ IME les Magnolias (n°111) : 19 000 m<sup>3</sup> ;
- ▶ ASF (n°7) : 18 000 m<sup>3</sup> ; l'importante consommation 2002 est due à des fuites : la consommation annuelle moyenne est de 7 000 m<sup>3</sup>.
- ▶ Clinique Saint-Charles (n°46) : 17 000 m<sup>3</sup> ;
- ▶ Sté JONCHAIN - Carrefour- (n°79) : 12 000 m<sup>3</sup> ;
- ▶ TREDI (n°78) : 11 600 m<sup>3</sup> ;
- ▶ THOR (n°80) : 10 600 m<sup>3</sup> ;
- ▶ Terrain des Gens du Voyage (n°103) - Non-raccordé : 10 400 m<sup>3</sup> ;
- ▶ Maison de retraite Bellefontaine (n°32) : 8 900 m<sup>3</sup> ;
- ▶ Maison de retraite Notre-Dame de Roche (n°3) : 8 700 m<sup>3</sup> ;
- ▶ ORION - TRIDOME (n°81) : 8 100 m<sup>3</sup> ;
- ▶ Foyer Sonacotra (n°33) : 8 000 m<sup>3</sup>.

## 2.3 Localisation des établissements

Les industriels situés sur les communes du SIGEARPE et de SAINT-MAURICE L'EXIL sont répartis entre diverses zones d'activités et zones industrielles, pour la majorité d'entre eux.

Le Tableau 2.1 suivant présente les sites industriels les plus importants, avec leur surface et les principaux industriels présents sur le site. Les sites sont représentés sur la figure en annexe 1.

Tableau 2.1 : Principaux sites industriels

N°	Nom	Commune	S (ha)	Principaux Industriels
a	Centrale nucléaire	SAINT-MAURICE L'EXIL	112	/
b	ZI	SAINT-MAURICE L'EXIL	40	Prezioso
c	Site Chimique	ROUSSILLON	110	Rhodia
d	ZI Portuaire	SALAISE SUR SANNE	202	Linde Gas, Tredi, Thor, Eurofloat
e	ZA Champ Rolland	SALAISE SUR SANNE	23	Coopérative fruitière Chanabel
f	ZAC Jonchain Nord	SALAISE SUR SANNE	40	Carrefour, Tridôme
g	ZI	CHANAS	19	Geodis BM, Aubert VI, BCP

L'ensemble des sites occupe plus de 6% de la surface totale du SIGEARPE et de SAINT-MAURICE L'EXIL. Cette surface importante est représentative de l'emplacement du secteur d'étude dans le « couloir de la chimie », le long de la vallée du Rhône.

Il existe également des zones de type « NAI », zones constructibles à vocation industrielle ou commerciale. Ces zones n'ont pas été prises en compte. Elles représentent une surface conséquente, en particulier sur la commune de SALAISE-SUR-SANNE.

Les principaux sites apparaissent dans la 4<sup>ème</sup> colonne du tableau en annexe 3.

## 2.4 Questionnaires

Sur la liste des 130 établissements précédents, un certain nombre n'est pas raccordé au réseau d'assainissement du SIGEARPE, comme sur le site chimique de ROUSSILLON. Les questionnaires n'ont pas été envoyés aux industriels connus comme non raccordés.

Chaque industriel sélectionné a par la suite reçu un questionnaire permettant de définir plus précisément ses activités, ses rythmes d'activité, la nature de ses rejets et leurs évolutions possibles.

Le résultat des questionnaires est consigné en annexe 3.

Le tableau synthétise les réponses au questionnaire : identification de l'établissement, identification des activités, consommation en eau et rejets y sont reportés.

La 2<sup>ème</sup> colonne du tableau représente la catégorie de l'établissement, selon la classification suivante :

Catégorie	Libellé
1	Etablissements privés
2	Etablissements communaux
3	Etablissements scolaires
4	Etablissements hospitaliers
5	Etablissements d'accueil

## RESULTATS DES QUESTIONNAIRES ET VISITES

### 3.1 Visites

Suite aux différentes concertations avec les communes, le SIGEARPE et les éléments du questionnaire, nous avons visité 12 établissements de septembre 2003 à janvier 2004.

Pour chaque établissement sont abordés le type d'activités, la localisation, les effectifs, la consommation, l'utilisation de l'eau ainsi que les volets eaux usées et eaux pluviales. Des pistes d'amélioration sont évoquées au cas par cas.

#### ► GEODIS BM - anciennement INNOCENTI (n°8)

- Activité : transports de produits chimiques
- Localisation : ZA de Chanas (site g)
- Effectifs : 142
- Consommation : 6 200 m<sup>3</sup>/an, environ 25 m<sup>3</sup>/jour ; il existe un puits dont l'usage est limité au remplissage des citernes pour le transport (les citernes ne sont pas transportées à vide)
- Utilisation de l'eau : lavages des camions et nettoyage des citernes
- Eaux usées : pré-traitement par une station d'épuration interne ; les effluents acides sont traités à la chaux (abaissement du pH) et au flocculant (sulfate d'alumine) avant de passer sur un filtre à sable et à charbon actif. Une grille de collecte existe sur la plateforme à gasoil ; les effluents récupérés transitent par deux séparateurs à hydrocarbures avant d'être envoyés vers le réseau eaux usées.

- Eaux pluviales: collectées sur l'ensemble de la plate-forme ; évacuées vers le fossé. Un bassin de rétention est placé avant le fossé en sécurité en cas de fuite de citerne.
- Convention de rejet: Il existe une convention de rejet avec le SIGEARPE datant de 1995. Le débit de rejet est limité à 15 m<sup>3</sup>/j, alors que la moyenne de rejet s'élève à 25 m<sup>3</sup>/jour. La convention doit donc être révisée.
- Diagnostic: La zone de collecte au niveau de la pompe à gasoil est restreinte. Les eaux de ruissellement doivent ainsi récupérer des hydrocarbures évacuées directement vers le fossé (traces mises en évidence). Les séparateurs à hydrocarbures devraient donc être placés en aval du réseau pluvial de l'ensemble du site.

#### ► AUBERT POIDS LOURDS (n°21)

- Activité : réparation de véhicules poids lourds
- Localisation : ZA de Chanas (site g)
- Effectifs : 9
- Consommation 260 m<sup>3</sup>/an, environ 1 m<sup>3</sup>/jour
- Utilisation de l'eau : sanitaires uniquement
- Eaux usées : sanitaires branchés à un réseau qui semble être unitaire. Il existe une surverse sur ce réseau évacuant vers le fossé.
- Eaux pluviales : eaux toiture récupérées et eaux voiries parking collectées sur la partie côté RN7 seulement par le réseau unitaire. Un canal colmaté récupère les eaux de lavage et les évacue vers un séparateur à hydrocarbures, dont l'exutoire se situe au fossé longeant la route. Des traces d'hydrocarbures sont observées au niveau du rejet.
- Points particuliers : pas de plans des réseaux
- Convention de rejet: Le rejet d'eaux usées concerne des eaux domestiques en faible quantité. La convention ne semble pas nécessaire.
- Diagnostic:

Il existe un branchement eaux usées sur la route. Le branchement des sanitaires doit être vérifié. S'il est confirmé qu'il est réalisé sur le réseau unitaire, il serait alors nécessaire de remettre en « séparatif » le site. La surverse devrait alors être supprimée.

Le ruissellement sur la partie imperméable du côté de la voie ferrée, lessivant les hydrocarbures déversés, n'est pas collecté. L'aire de lavage est colmatée. Le séparateur à hydrocarbures semble fonctionner mal, son accès est difficile (sous des taules rouillées) et il devrait être placé en aval du réseau pluvial de l'ensemble de la plate-forme.

► **BCP : Béton Chantiers Prêts (n°22)**

- Activité : centrale de production de béton
- Localisation : ZA de Chanas (site g)
- Effectifs : 2
- Consommation : 160 m<sup>3</sup>/an ; 12 000 m<sup>3</sup> sont prélevés annuellement par un forage.
- Utilisation de l'eau : les 160 m<sup>3</sup> sont utilisés uniquement au niveau des sanitaires.
- Eaux usées : seules les eaux vanes sont à priori envoyées vers le réseau. Il existe une fosse septique et un épandage qui semble avoir été recouvert. Le raccordement au réseau est à confirmer.
- Eaux pluviales : collectées sur 80% de la plate forme. Seule la voie d'accès n'est pas collectée. Toutes les zones à déversement possible et aires de lavage sont collectées et reliées aux bassins. Plusieurs bassins assurent la décantation des particules. L'eau est réutilisée en circuit fermé.
- Points particuliers : travaux de réalisation du système de recyclage des eaux réalisés en juin 2003.
- Convention de rejet : Le rejet d'eaux usées concerne des eaux domestiques en faible quantité. La convention ne semble pas nécessaire.
- Diagnostic:

Aucun rejet industriel vers le réseau.

Confirmer le branchement eaux usées.

**► MAISON DE RETRAITE DE BELLEFONTAINE (n°32)**

- Activité : structure d'hébergement
- Localisation : Avenue du Lycée, entre la RN7 et l'A7, commune de Roussillon.
- Effectifs : 180 pensionnaires pour un personnel de 30 effectifs.
- Consommation : 8 900 m<sup>3</sup>/an.
- Utilisation de l'eau : sanitaires, nettoyage, cuisine et arrosage.
- Eaux usées : environ 25 m<sup>3</sup>/jour, eaux usées domestiques. Deux bacs dégraisseurs sont recensés à la sortie des cuisines.
- Eaux pluviales : collectées sur la quasi-totalité du site par un réseau pluvial débouchant en Ø500 sur un réseau unitaire de Ø300 connecté au réseau de la rue Garilland. Les eaux pluviales de l'ancien bâtiment sont collectées indépendamment et évacuées vers le réseau pluvial de la rue Bellefontaine.
- Convention de rejet : Le rejet d'eaux usées concerne des eaux domestiques. La convention ne semble pas nécessaire.
- Diagnostic :

Le Ø500 pluvial connecté au réseau unitaire de Ø300 peut potentiellement poser problème lors de fortes précipitations. Aucune observation de débordements n'a cependant été recensée.

Le réseau de collecte est de type séparatif sur l'ensemble du site, mais est relié à un réseau unitaire, excepté l'ancien bâtiment.

**► CANTINE RHODIA - EUREST (n°34)**

- Activité : restaurant d'entreprise RHODIA. EUREST est le prestataire de service, la société RHODIA est propriétaire du bâtiment.
- Localisation : Route de Sablons, commune du Péage de Roussillon.
- Effectifs : personnel de 10 effectifs ; environ 350 repas par jour, le midi seulement.
- Consommation : 2 500 m<sup>3</sup>/an eau réseau ; puits existant sur le site, dont la consommation est inconnue.
- Utilisation de l'eau : lavabos, douches, cuisine pour l'eau réseau, WC et systèmes de réfrigération pour les eaux brutes.

- Eaux usées : environ 10 m<sup>3</sup>/jour, eaux usées domestiques. Un bac dégraisseur est présente en sortie de réseau.
- Eaux pluviales : les eaux toitures sont collectées.
- Convention de rejet : Le rejet d'eaux usées concerne des eaux domestiques. La convention ne semble pas nécessaire.
- Diagnostic :

Au jour de la visite, le bac dégraisseur nécessite une vidange.

Le système de refroidissement comporte trois pompes à débit faible, inférieur à 1 m<sup>3</sup>/h ; le débit d'eaux claires parasites de 10 m<sup>3</sup>/h mesuré à la Benzine ne provient donc probablement pas de cet établissement.

Le raccordement des eaux usées et des eaux pluviales au réseau n'est pas connu. Les investigations complémentaires permettront de connaître les branchements.

#### ► CLINIQUE ST-CHARLES (n°46)

- Activité : clinique
- Localisation : Rue Fernand Léger, commune de Roussillon.
- Effectifs : 92 employés à temps plein pour environ 100 lits.
- Consommation : 17 000 m<sup>3</sup>/an.
- Utilisation de l'eau : sanitaires, nettoyage et cuisine.
- Eaux usées : environ 46 m<sup>3</sup>/jour, eaux usées domestiques. Un bac dégraisseur à la sortie des cuisines.
- Eaux pluviales : collectées sur la quasi-totalité du site par un réseau unitaire débouchant en Ø500.
- Convention de rejet : Le rejet d'eaux usées concerne des eaux domestiques. Tous les déchets sont récupérés et évacués. La convention ne semble pas nécessaire.
- Diagnostic :

Aucune anomalie n'est relevée. La collecte sur le site est à priori séparative mais débouche en Ø300 unitaire sur le réseau de l'impasse des Pommiers.

### ► CITE SCOLAIRE DE L'EDIT (n°47)

- Activité : établissement regroupant un collège, un lycée et un LEP.
- Localisation : Avenue du Lycée, entre la RN7 et l'A7, commune de Roussillon.
- Effectifs : 1600 élèves pour un personnel de 200 effectifs ; 15 appartements sont présents dans l'enceinte de l'établissement.
- Consommation : 6 300 m<sup>3</sup>/an.
- Utilisation de l'eau : sanitaires, nettoyage et cuisine.
- Eaux usées : environ 20 m<sup>3</sup>/jour, eaux usées domestiques. Deux bacs dégraisseurs sont recensés à la sortie des cuisines.
- Eaux pluviales : collectées sur la quasi-totalité du site par un réseau unitaire débouchant en Ø500. Trois puits d'infiltration récoltent les eaux de petites surfaces. La surface du site dépasse les 5 ha.
- Convention de rejet : Le rejet d'eaux usées concerne des eaux domestiques. La convention ne semble pas nécessaire.
- Diagnostic :

Aucune anomalie n'est relevée. Le réseau unitaire traversant la cour et les terrains de sport est sous enrobé.

### ► ECOLE H. WALLON (n°61)

- Activité : établissement scolaire, maternelles et primaires.
- Localisation : Rue Fernand Léger, commune de Roussillon.
- Effectifs : 450 élèves ; 6 logements sont présents dans l'enceinte de l'établissement.
- Consommation : 2 100 m<sup>3</sup>/an.
- Utilisation de l'eau : sanitaires, nettoyage et cuisine.
- Eaux usées : environ 7 m<sup>3</sup>/jour, eaux usées domestiques. Un bac dégraisseur est recensé à la sortie de la cantine.
- Eaux pluviales : collectées sur la quasi-totalité du site par un réseau unitaire débouchant en Ø400.
- Convention de rejet : Le rejet d'eaux usées concerne des eaux domestiques. La convention ne semble pas nécessaire.

- Diagnostic :

Aucune anomalie n'est relevée. Le réseau unitaire  $\Phi 400$  rejoint le réseau impasse des Pommiers.

► **TREDI (n°78)**

- Activité : destruction des déchets industriels
- Localisation : au sud du site chimique, à Salaise sur Sanne.
- Effectifs : 180
- Consommation : 11 600 m<sup>3</sup> /an soit environ 30 m<sup>3</sup>/jour envoyés au réseau ; 1 752 000 m<sup>3</sup> prélevés par plusieurs puits utilisés pour le process.
- Utilisation de l'eau : sanitaires pour eau réseau, process pour eau forage
- Eaux usées : 30 m<sup>3</sup>/jour, eaux vannes
- Eaux pluviales : collectées sur l'ensemble du site ; présence d'un débourbeur- déshuileur avant le rejet vers le canal CNR.
- Convention de rejet : Le rejet d'eaux usées concerne des eaux domestiques en forte quantité. La convention ne semble pas nécessaire.
- Diagnostic :

Consommation d'eau importante pour un usage douches et sanitaires (12 000 m<sup>3</sup> pour 200 personnes). La nature des rejets devrait être vérifiée au niveau du branchement eaux usées sur le réseau.

► **LYON GLACES (n°89)**

- Activités : production de glaces et pâtisseries
- Localisation : Impasse du Renivet, à proximité du rond-point de l'autoroute de Chanas
- Effectifs : 12
- Consommation : 1 900 m<sup>3</sup> /an eau réseau, 3 600 m<sup>3</sup> eau forage
- Utilisation de l'eau : fabrication (2 m<sup>3</sup>/j d'eau réseau), lavages et sanitaires (4 m<sup>3</sup>/j d'eau réseau), refroidissement (15 m<sup>3</sup> /jour d'eau forage)

- Eaux usées : les eaux de lavages et des sanitaires sont envoyées vers le réseau. Les eaux de lavages sont prétraitées : elles sont dégrillées, envoyées vers une bache à eau brute puis vers un bac dégraisseur et un bac de décantation.
- Eaux pluviales : collectées sur l'ensemble du site et envoyées vers deux puits d'infiltration au fonctionnement correct.
- Convention de rejet : Le rejet d'eaux usées concerne des eaux grasses en quantité modérée. Une convention pourrait être réalisée.
- Diagnostic :

Des graisses sont présentes dans le canal de sortie après traitement. Le système est sous-dimensionné ou pas assez entretenu au jour de la visite.

#### ► SPINELLA (n°123)

- Activités : confection de pièces de chaudronnerie
- Localisation : ZI de Saint-Maurice l'Exil (site b)
- Effectifs : 97
- Consommation 560 m<sup>3</sup>/an
- Utilisation de l'eau : sanitaires et cuisine uniquement
- Eaux usées : eaux domestiques envoyées vers le réseau
- Eaux pluviales : collecte partielle sur le site ; les eaux pluviales sont envoyées vers trois puits d'infiltration.
- Convention de rejet : Le rejet d'eaux usées concerne des eaux domestiques en faible quantité. La convention ne semble pas nécessaire.
- Diagnostic :

Aucun rejet industriel vers le réseau.

Les puits d'infiltration sont partiellement remplis d'eau. Ils semblent colmatés. L'eau présente dans un des puits est trouble et présente une pellicule grasse. Des écoulements de tuyaux dans une benne à déchets à proximité semblent en être la cause.

Plusieurs chéneaux sont raccordés aux eaux vannes et donc au réseau eaux usées, au niveau du bâtiment « sprinkler », côté ouest de la parcelle.

Un chéneau est raccordé au réseau eaux usées du côté du bâtiment bureaux, Est de la parcelle.

► **PREZIOSO (n°124)**

- Activités : application de peinture, préfabrication d'éléments calorifuges
- Localisation : ZI de Saint-Maurice l'Exil (site b)
- Effectifs : 20
- Consommation : 520 m<sup>3</sup>/an
- Utilisation de l'eau : sanitaires et cuisine pour un tiers de la consommation ; le reste est réparti entre le nettoyage de pièces recouvertes de substances organiques et l'alimentation du bac de décantation de l'atelier de peinture.
- Eaux usées : les eaux sanitaires et de la cuisine seulement. Le bac de décantation est régulièrement curé ; les boues de peinture sont évacuées vers TREDI. Les eaux du bac sont récupérées.
- Eaux pluviales : collecte sur 80% du site. Il existe un bac décanteur un aval du réseau.
- Convention de rejet : Le rejet d'eaux usées concerne des eaux domestiques en faible quantité. La convention ne semble pas nécessaire.
- Diagnostic :

Aucun rejet industriel vers le réseau. Aucune anomalie décelée.

## 3.2 Synthèse aspect eaux usées

Les industriels les plus importants, en terme de quantité comme de type de rejets, ne sont pour la plupart pas raccordés au réseau syndical.

Les deux plus gros consommateurs, EDF et LINDE GAS, dont la consommation annuelle dépasse 50 000 m<sup>3</sup> ne sont pas raccordés au réseau. L'ensemble du site chimique de Roussillon, comptant Rhodia, Osiris et leurs filiales (38 000 m<sup>3</sup>) n'est pas raccordé au réseau. Citons également le centre commercial AUCHAN (28 000 m<sup>3</sup>) qui dispose d'une station d'épuration interne, suivie par l'Agence de l'Eau.

- Le débit d'eaux usées le plus important envoyé vers le réseau est celui de **SOVIBA CHAMBALUD : 100 m<sup>3</sup>/j** d'effluents prétraités en moyenne pour un flux journalier mesuré de 150 EH environ (cf. rapport mesures, point P8-2).
- De nombreux établissements rejettent en quantité importante des **effluents domestiques uniquement**. Ce sont généralement des structures d'accueil :
  - IME les Magnolias (n°111) : 52 m<sup>3</sup> /j
  - Clinique Saint-Charles (n°46) : 47 m<sup>3</sup> /j
  - Sté JONCHAIN - Carrefour- (n°79) : 33 m<sup>3</sup> /j
  - Maison de retraite Bellefontaine (n°32) : 24 m<sup>3</sup> /j
  - Maison de retraite Notre-Dame de Roche (n°3) : 23 m<sup>3</sup> /j
  - Foyer Sonacotra (n°33) : 22 m<sup>3</sup> /j
- Des établissements rejettent vers le réseau des **effluents domestiques uniquement** (sanitaires), et **traitent en interne par des stations d'épuration les effluents industriels** :
  - EUROFLOAT (n°77) : 33 m<sup>3</sup> /j
  - TREDI (n°78) : 32 m<sup>3</sup> /j
  - THOR (n°80) : 5 m<sup>3</sup> /j
  - SIRA (n°75) : 0.1 m<sup>3</sup> /j

- La liste des établissements raccordés de type communal (tels que les écoles), hôtels ou restaurants gros consommateurs est longue. Ainsi, les « réels » industriels raccordés sont peu nombreux et ne sont pas susceptibles de rejeter des effluents de nature industrielle. Citons RHOD PEINTURE (n°64), AUTO GIBELIN (n°84), ENGRAIS du Sud de Vienne (n°100), GRIVETTO (n°127) et BETON DE FRANCE (n°128), qui sont des établissements à consommation faible susceptibles de rejeter ponctuellement et accidentellement des substances polluantes dans le réseau. Les autres « réels » industriels raccordés ont été visités.
- Les **eaux de refroidissement** ne sont généralement pas rejetées dans les réseaux eaux usées ou unitaires. Une pompe à chaleur d'un établissement de route de Sablons semble rejeter directement dans l'ouvrage de la Benzine une quantité importante **d'eaux claires parasites** (estimée à 10 m<sup>3</sup>/h). Des inspections télévisuelles permettront d'identifier l'origine de ces eaux.

### 3.3 Synthèse aspect eaux pluviales

Les éléments récoltés ne nous permettent pas de dresser un bilan de la collecte et du traitement des eaux pluviales par site industriel.

Nous remarquons cependant que les établissements disposant d'un réseau pluvial à proximité y sont généralement raccordés. Le recours à un traitement avant rejet pour les importantes surfaces de circulation n'est pas systématique. Le parking INTERMARCHE (n°41) à Bellefontaine, Péage de Roussillon, semble par exemple dépourvu d'un séparateur à hydrocarbures.

L'utilisation de puits d'infiltration semble courante lorsque les établissements ne sont pas proches d'un réseau pluvial.

Sur la ZA de Chanas, où quelques visites ont été réalisées, les eaux pluviales sont envoyées vers le fossé longeant la voie ferrée. Les débordements y sont fréquents car l'évacuation du fossé vers le bassin pluvial B5-1 est insuffisante, et aucune des parcelles n'est équipée de puits d'infiltration. Les fossés sont par ailleurs pollués car les traitements des eaux pluviales sont insuffisants ou inexistantes.

L'anomalie de raccordement de chéneaux à un réseau séparatif eaux usées a été mise en évidence lors de plusieurs visites. Il sera nécessaire de mener des investigations complémentaires pour vérifier le devenir des eaux pluviales des sites aux surfaces les plus importantes.

## 3.4 Ordre de priorité

Les douze visites de différents établissements font apparaître deux types d'anomalies : eaux pluviales raccordées au réseau eaux usées et déversements de substances polluantes vers le milieu naturel.

D'après la sensibilité du milieu, les débordements, les observations de terrain et le type d'activités, un ordre de priorité a été établi. Les établissements prioritaires en dehors des visités sont ceux où une visite devra être réalisée en priorité.

Cette « **priorité d'intervention** », avant-dernière colonne des tableaux en annexe 3 est échelonnée de 1, pour les établissements à visiter en priorité, à 4 pour les établissements dont la visite ne présente pas d'intérêt particulier.

Les réponses aux questionnaires soulèvent pour certains établissements des contradictions avec la connaissance du terrain. Une liste suivante d'établissements de priorité 1 a ainsi été établie :

- ▶ **CIV (n°26)** : la réponse du questionnaire met en évidence que l'établissement est raccordé au réseau communal alors qu'il ne paye pas de taxe d'assainissement.
- ▶ **Carmétal (n°28)** : la réponse du questionnaire met en évidence que l'établissement est raccordé au réseau communal alors qu'il ne paye pas de taxe d'assainissement.
- ▶ **Chanabel (n°99)** : vérifier la destination des eaux de refroidissement. Le renvoi du questionnaire avec l'absence de plans réseaux ne permet pas déterminer si les eaux sont réellement envoyées vers le milieu naturel.
- ▶ **Aqualone (n°111)** : vérifier la destination des vidanges des bassins, représentant environ 30 000 m<sup>3</sup> par an. Les vidanges devraient théoriquement être envoyées vers le bassin pluvial B1-2. Le renvoi du questionnaire avec l'absence de plans réseaux ne permet pas de valider l'hypothèse.
- ▶ Ferrailleur de la ZI de Saint-Maurice l'Exil, face à Prézioso : un risque d'envoi d'hydrocarbures vers le réseau pluvial est possible.

Les établissements visités ont également été placés en priorité 1.

Les ordres de priorité 2 sont les établissements à très forte consommation ou potentiellement polluants, tels que STE JONCHAIN (n°79) ou les laboratoires d'analyses BUATOIS (n°54). Les ordres de priorité 3 sont les établissements générant une pollution domestique importante ; on y retrouve par exemple de nombreux restaurants tels que HALTE OK (n°9) ou l'hôtel EUROPA (n°50). Les ordres de priorité 4 sont généralement les établissements communaux.

Suite aux visites complémentaires, une **convention spéciale de déversement** pourrait être établie avec quelques établissements.

## 4

# ENQUETES INDUSTRIELLES CONCLUSIONS

L'activité industrielle et commerciale des communes du SIGEARPE est principalement regroupée sur quelques zones industrielles et zones d'activités situées le long de l'axe Nord-Sud, au même titre que l'autoroute, la nationale et la voie ferrée.

Le site chimique de Roussillon, où la concentration en établissements industriels est la plus importante, n'est pas raccordé au réseau d'assainissement syndical.

De nombreux établissements présentant de très fortes consommations en eau potable ne sont pas raccordés, ou n'ont pas de réelles activités industrielles. SOVIBA CHAMBALUD est le site qui présente le rejet d'eaux industrielles le plus important, après des prétraitements internes. Les autres établissements rejetant les volumes les plus importants sont des structures d'accueil présentant une pollution domestique seulement.

Un ordre de priorité de visite a été établi suite aux réponses des questionnaires et au profil des établissements. Il s'agit généralement de vérifier le type de rejet ou les branchements. Suite aux visites, une convention de rejet, sur l'initiative du SIGEARPE, pourra être mise en place sur certains établissements.

# ANNEXES

---

ANNEXE 1 : CARTE DES SITES INDUSTRIELS

ANNEXE 2 : LISTE CCI DES ETABLISSEMENTS DONT L'EFFECTIF EST  
SUPERIEUR A 6

ANNEXE 3 : RESULTAT DES ENQUETES INDUSTRIELLES

**ANNEXE 1**

CARTE DES SITES INDUSTRIELS

K:\Affaires\Etudes Hydrauliques\F\FS570 SIGEARPE\Dessin\Mapinfo\Site  
industriel \ Site industriel.WOR

**ANNEXE 2**

LISTE CCI DES ETABLISSEMENTS  
DONT L'EFFECTIF EST SUPERIEUR A 6

K:\Affaires\Etudes Hydrauliques\F\FS570 SIGEARPE\Etude\Phase  
1\Industriels

\LISTE INDUSTRIELS.XLS , onglet SAUNIER (2)

**ANNEXE 3**

**RESULTAT DES ENQUETES INDUSTRIELLES**

K:\Affaires\Etudes Hydrauliques\F\FS570 SIGEARPE\Etude\Phase  
1\Industriels

\LISTE INDUSTRIELS.XLS , onglet **INDUS 2**